

Réflexions sur les méthodes empiriques que la Suisse applique en matière de développement des universités et de la recherche

Autor(en): **Reverdin, Olivier**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annuaire de l'Association suisse de science politique = Jahrbuch der Schweizerischen Vereinigung für politische Wissenschaft**

Band (Jahr): **4 (1964)**

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-170699>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

RÉFLEXIONS SUR LES MÉTHODES EMPIRIQUES QUE LA SUISSE APPLIQUE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DES UNIVERSITÉS ET DE LA RECHERCHE

par

OLIVIER REVERDIN

professeur à l'Université de Genève, conseiller national

Le passé conditionne le présent. En Suisse, la chose est plus qu'ailleurs évidente. Qui veut comprendre les lignes de force de l'évolution actuelle doit remonter le cours de l'histoire.

La plus ancienne des universités suisses est celle de *Bâle*, qui a fêté en 1960 le cinquième centenaire de sa fondation. Elle a connu au début du XVI^e siècle une période très brillante, puis son éclat a pâli, encore qu'elle ait à diverses reprises donné des théologiens, des humanistes, des mathématiciens éminents. Les Bâlois, de tout temps, l'ont choyée, et elle jouit dans la vie de la cité d'un très grand prestige. De nos jours elle est un remarquable foyer de vie intellectuelle.

L'Université de *Genève*, qui fut académie jusqu'en 1873, est fille de la Réforme. Calvin, qui l'a fondée en 1559, entendait qu'elle fût plus qu'une école de théologie, et, dès l'origine, le droit, les sciences tinrent dans ses programmes une large place. Son rayonnement s'étendit d'emblée à toute l'Europe réformée, et, au cours des siècles, son caractère international évolua parallèlement à celui de la ville qui assurait son existence et consentait en sa faveur de grands sacrifices. Aujourd'hui, fait unique au monde, elle compte près de 60 % d'étudiants étrangers.

La Réforme créa deux autres écoles orientées essentiellement vers la théologie: celle de *Berne* (1528) et l'Académie de *Lausanne* (1537). Elles n'eurent longtemps qu'une importance locale. La République de Berne, qui était un des Etats les mieux gouvernés d'Europe, leur demandait de former les pasteurs, les juristes, plus tard les médecins dont elle avait besoin tant dans ses territoires allemands que dans ses territoires français (le Pays de Vaud a vécu sous sa domination de 1535 à 1798). Académie depuis le

xviii^e siècle, l'Ecole de Berne devint université en 1834¹; celle de Lausanne, en 1890. Elles continuent à être très étroitement liées à la vie des deux cantons dont elles dépendent.

Les Universités de *Zurich* et de *Neuchâtel* sont des créations du xix^e siècle. La première, fondée en 1833, profita du rapide essor de la ville de la Limmat, et ne tarda pas à rayonner sur toute la Suisse orientale. Neuchâtel n'eut tout d'abord (dès 1838) qu'une académie, fort chétive pendant ses premières décennies. C'est seulement en 1909 que, s'étant affermie, elle se transforma en université. Elle est actuellement la plus petite des hautes écoles suisses.

Les six universités que nous venons de situer — celles de Bâle, Genève, Berne, Lausanne, Zurich et Neuchâtel — se trouvent dans des villes de tradition protestante, et bien qu'elles aient dans une très large mesure perdu le caractère confessionnel qui marqua longtemps l'esprit de plusieurs d'entre elles, leur inspiration reste protestante. La Suisse catholique éprouva le besoin de créer sa propre université. C'est *Fribourg* qui en prit l'initiative. Son université eut d'emblée un caractère très particulier, à la fois résolument confessionnel (les dominicains donnent le ton), national plus encore que cantonal (les étudiants y affluent des cantons catholiques de Suisse allemande, du Tessin, du Valais, et le quart des ressources provient d'une collecte organisée dans l'ensemble des diocèses du pays), international enfin en ce sens que beaucoup de professeurs sont étrangers et que de nombreux étudiants, notamment en théologie, viennent des pays de mission ou d'ailleurs.

Ces sept universités sont cantonales. C'est aussi le cas de la *Haute Ecole d'études économiques et sociales* de Saint-Gall, dont l'origine remonte aux dernières années du xix^e siècle, mais qui n'existe sous sa forme actuelle que depuis 1955. Son développement, que l'initiative privée a favorisé, se caractérise par un remarquable dynamisme.

A ces huit établissements cantonaux s'en ajoute un neuvième: l'*Ecole polytechnique fédérale*, à Zurich, dont la création a été décidée en 1854, peu après la transformation de la Suisse en un Etat fédératif. La Confédération, dont elle dépend, l'a toujours largement dotée, et elle a joué, dans l'expansion de l'économie suisse, un rôle bénéfique. Plus riche que les universités, elle a été parfois enviée; mais on considérait comme normal que la Confédération fît plus largement les choses que les cantons.

Revenons aux universités proprement dites. Créations des cantons, étroitement liées à eux, élément essentiel de leur patrimoine, elles ont prospéré et tenu leur rang, dans le monde, aussi longtemps que les savants ont pu se contenter d'installations, de bibliothèques et d'appareils dont le prix n'excédait pas les possibilités financières des tout petits Etats que sont les cantons suisses. C'était encore le cas — du moins le croyait-on — à la veille de la dernière guerre, et on pensait communément qu'il en irait toujours ainsi. L'idée que les universités étaient la chose des cantons était tellement

¹ Ou, plus exactement, Hochschule, l'appellation Universität n'ayant été adoptée qu'en 1934.

ancrée dans les esprits qu'on se refusait à envisager que cela pût un jour changer. Dans leur ardeur centralisatrice et dans leur zèle de néophytes, les constituants de 1848 avaient bien donné à la Confédération la compétence de créer une université fédérale; mais la Confédération se garda d'en faire usage: cela eût été par trop contraire aux traditions et au sentiment général. Le fait que cette disposition constitutionnelle soit restée lettre morte est révélateur.

C'est seulement au lendemain de la guerre qu'on entendit quelques voix prophétiques; mais elles clamaient dans le désert. On avait beau attirer l'attention des Suisses sur les progrès foudroyants de la recherche scientifique aux Etats-Unis, en Angleterre, dans le III^e Reich, en U.R.S.S., sur les moyens jusqu'alors inconnus mis à la disposition d'équipes de savants et de techniciens auxquels des tâches précises avaient été assignées dans le cadre de l'effort de guerre; on avait beau montrer que l'ordre de grandeur des ressources nécessaires pour tenir son rang dans la compétition scientifique internationale avait radicalement changé, que cela n'était plus à la portée de communautés aussi petites que les cantons suisses, et qu'en conséquence une aide fédérale aux universités était devenue indispensable; on avait beau avancer, étayer ces arguments: bien rares étaient ceux qui se laissaient convaincre.

En 1947, deux députés genevois, M. Adrien Lachenal, conseiller national, et M. Albert Malche, conseiller aux Etats, défendirent ces idées devant les Chambres fédérales. Ils furent fraîchement accueillis. « Comment, leur dit-on, vous, des Romands, des fédéralistes, vous proposez de mettre les universités, jusqu'ici fierté des cantons, dans la dépendance de la Confédération? C'est le monde à l'envers! »

Les discussions qui eurent lieu à l'époque au parlement, dans la presse, dans diverses assemblées, sont très caractéristiques d'une certaine forme du traditionalisme helvétique. Des hommes par ailleurs fort distingués et d'esprit plutôt perspicace niaient qu'il fût nécessaire de revoir la structure du haut enseignement et de la recherche; ils étaient convaincus que les cantons pourraient continuer à assurer aux universités les ressources qu'exigeaient leur développement et leur adaptation aux temps nouveaux. Ce qui, dès l'origine, avait été tenu pour bon demeurerait valable: les universités étaient la chose des cantons, et la Confédération ne devait pas s'en mêler: son ingérence serait intolérable.

Les Suisses sont traditionalistes; mais ils ne s'obstinent pas. De là cette étrange mosaïque de survivances médiévales et d'éléments modernes qui caractérise leurs institutions. Ils ne devaient pas tarder à se rendre à l'évidence qu'en un premier mouvement ils avaient niée. En 1952, le *Fonds national de la recherche scientifique* était créé. On se montra, dans les formes, très prudent. L'institution reçut un statut de droit privé. On en confia la responsabilité aux représentants des universités, des sociétés savantes nationales, auxquels on n'adjoignit qu'un petit nombre de délégués de la Confédération et des associations économiques ou professionnelles; mais dès le début, le Fonds

reçut de la caisse fédérale la totalité de ses ressources courantes. Ce furent tout d'abord 3, puis 5, puis 7 millions de francs par an; on en est à 23 millions, depuis 1963, et il est évident que ce montant va devoir être doublé, triplé, quadruplé au cours des cinq ou dix prochaines années.

Ainsi, en fait, la Confédération a pris la relève des cantons dans le secteur de la recherche; elle l'a fait en respectant des autonomies traditionnelles, en construisant à partir de ce qui existait déjà, en revitalisant les universités cantonales, en mettant à leur disposition les moyens de poursuivre des tâches auxquelles elles ne pouvaient plus suffire. A une exception près — un institut de la physique des plasmas à Lausanne — elle n'a rien créé en dehors des universités.

Du point de vue de la science politique, il est fort intéressant d'observer la manière dont la Suisse a ainsi donné une première solution partielle à un problème dont elle avait tardé à prendre conscience. Elle n'a rien bouleversé. Elle a agi empiriquement, soucieuse d'efficacité plus que de système, réformiste et non révolutionnaire, attentive à greffer les surgeons nouveaux sur le vieux tronc fédéral dont elle sait d'instinct que les racines sont cantonales; et c'est ainsi que, sans à-coups, de manière pragmatique, une ère nouvelle a commencé dans l'histoire des universités suisses: elles ont cessé de dépendre des seuls cantons qui les avaient créées et développées.

L'évolution n'en est qu'à son début. Un député bernois, M. Rainer Weibel, a soulevé en 1960, au Conseil national, la question d'une aide fédérale directe aux universités. Ce qui eût paru révolutionnaire quinze ans plus tôt passa comme lettre à la poste. Les résistances avaient pratiquement cessé. L'esprit national l'emportant sur les particularismes locaux, on s'accorda à considérer que la Suisse ne pouvait tenir — ou reprendre — son rang, dans la compétition scientifique internationale, qu'à condition de fournir à ses universités les moyens considérables qu'exigent aujourd'hui déjà, qu'exigeront toujours davantage à l'avenir, la recherche et le haut enseignement; que cette condition ne pouvait plus être remplie sans une aide financière de la Confédération; qu'il était enfin excessif de laisser peser sur huit cantons¹ seulement la charge d'assurer un enseignement universitaire à quelque 14.000 étudiants provenant de toutes les parties du pays, auxquels s'ajoutent environ 7500 étudiants étrangers (ces chiffres ne comprennent pas les étudiants de l'Ecole polytechnique fédérale, au nombre de 4500, qui sont à la charge de la Confédération). Ajoutons que cet argument fondé sur l'équité et la justice distributive pouvait être depuis longtemps avancé, mais qu'il n'aurait en aucun cas emporté la décision.

Une extrapolation illustrera la situation très particulière de la Suisse en matière de haut enseignement. Prenons le cas de Genève. Le canton compte aujourd'hui un peu moins de 300.000 habitants (il n'en comptait que 175.000 il y a un quart de siècle!). Il entretient, avec ses seules ressources, une université

¹ Ces huit cantons, il est vrai, comptaient en 1962: 3.548.000 des 5.660.000 habitants de la Suisse.

de 4000 étudiants, avec six facultés, deux écoles et de nombreux instituts. Le corps enseignant (assistants non compris) est fort de près de 400 personnes. Si l'on extrapole, cela donnerait pour la France 160 universités (soit dix fois plus qu'elle n'en a) que fréquenteraient 600.000 étudiants nationaux et étrangers (il y en avait 240.000 en 1962), auxquels 60.000 professeurs et maîtres de conférences dispenseraient leur enseignement. Ces chiffres ne démontrent-ils pas par l'absurde que, pour une communauté de 300.000 habitants, la charge d'une telle université est excessive, et, partant, que cette université, faute de moyens suffisants, est condamnée à s'enliser dans une progressive médiocrité ?

La question de l'aide fédérale aux universités est donc à l'ordre du jour. Une commission l'étudie depuis près de trois ans, sous la présidence de l'actuel recteur de l'Université de Neuchâtel, M. André Labhardt. Quand elle s'est mise au travail, cette commission a constaté qu'on ne disposait d'aucune étude statistique convenable, d'aucun inventaire des besoins, qu'on ignorait jusqu'au montant des dépenses pour le haut enseignement, celles-ci émargeant dans chaque canton au budget de plusieurs départements (à Genève, par exemple, c'est en 1963 seulement qu'on a, pour la première fois, établi un budget global de l'Université!). Les statistiques suisses sont ainsi faites qu'elles renseignent avec une précision exemplaire sur des questions futiles (le nombre des verrats, de trois en trois mois, ou le tour de thorax des Appenzellois au moment de la conscription), mais que pour l'essentiel, elles sont souvent défailtantes, soit qu'on ait manqué de curiosité, soit qu'on ait délibérément refusé de recenser certains éléments de la vie nationale (c'est ainsi qu'il n'existe pas de statistique de la production!). Il a donc fallu, pour les universités, procéder à une vaste enquête et rassembler patiemment les données sur lesquelles fonder les réformes qui s'imposent.

Ces réformes, on les envisage sans esprit de retour. C'est un des traits de la vie politique suisse. Les fruits n'y sont cueillis qu'à pleine maturité, quand ils sont à la veille de tomber de l'arbre. Un certain instinct tient lieu de prospective. Le changement n'est accepté que quand force est bien de reconnaître qu'il est inéluctable; mais il est accepté sans arrière-pensée. Ainsi donc — pour ne citer qu'un exemple —, la Suisse a fait en 1847, un peu avant le reste de l'Europe, sa révolution; que ce qui a été alors acquis n'a plus jamais été remis en question, et que cela a permis d'éviter ces douloureuses oscillations entre l'esprit réactionnaire et l'esprit révolutionnaire qui ont déchiré, de 1848 à nos jours, tant de nations européennes.

C'est ainsi que, tout récemment, la Suisse en a pris son parti: les universités, qui, dès leur origine (un demi-millénaire pour celle de Bâle, et plus de quatre siècles pour celles de Berne, Lausanne et Genève), n'ont dépendu que des cantons et n'ont reçu que d'eux les ressources grâce auxquelles elles se sont développées, ces universités vont bénéficier incessamment d'une aide financière directe de la Confédération, qui sera ainsi en mesure de les convaincre qu'il leur faut coordonner leurs efforts et se répartir certaines tâches, qu'elles doivent désormais considérer leur mission dans le cadre d'une coopé-

ration nationale, voire européenne. On en conviendra, c'est une petite révolution: ce qu'on estimait naguère aller de soi est abandonné, et on s'engage résolument dans des voies nouvelles; mais on n'en sacrifie pas pour autant le passé à l'avenir: il est entendu que, malgré l'aide qu'ils recevront de la Confédération, les cantons demeureront maîtres de leurs universités. Le fédéralisme, surtout dans le domaine culturel, est pour la Suisse la condition même d'une vie harmonieuse; aussi se refuse-t-on d'instinct à le sacrifier.

*

Envisageons le problème sous un autre angle. La prospective et la planification sont des sciences jeunes — si tant est qu'on les puisse qualifier de sciences. Elles ont souvent l'assurance doctrinaire propre à ceux qui travaillent avec des méthodes approximatives sur des réalités imparfaitement connues. On les voit opérer avec cinq, voire dix décimales, là où la probité intellectuelle recommanderait de se contenter d'ordres de grandeur. De là vient que, si souvent, l'événement dément les prévisions des prospecteurs et des planificateurs!

A la fin de la guerre, la Suisse croyait à une crise économique et se préoccupait de créer des « possibilités de travail » pour résorber un chômage qui lui paraissait inévitable. La tendance était au malthusianisme. On craignait d'avoir trop d'ouvriers, trop de cadres, et on approuvait les universités de rendre difficile par leurs exigences l'accès à certaines professions. Les médecins étaient en ce domaine les champions du malthusianisme. A qui aurait alors prédit, pour un proche avenir, une pénurie de cadres, à qui aurait préconisé d'ouvrir largement l'accès aux études afin d'assurer la relève, on aurait répondu avec une sceptique courtoisie.

Cela a bien changé. On est même tombé d'un excès dans l'autre. Il n'est question aujourd'hui que de pénurie de cadres, de matière grise en friche, de démocratisation des études, d'allocations, voire de présalaire. Au point que la Confédération s'est vu octroyer la compétence d'aider les cantons à multiplier les bourses d'étude¹ avant même que des mesures aient été prises pour que les universités disposent des locaux, de l'équipement, du corps enseignant qui leur permettraient d'accueillir plus d'étudiants qu'elles n'en ont aujourd'hui. Il y a là un cas intéressant de sensibilité de l'Etat démocratique à des pressions nimbées de générosité et d'esprit social. Manifestement, on a mis la charrue devant les bœufs. Distribuer des bourses d'étude, pour un Etat, n'est guère plus difficile que, pour un père, d'engendrer; mais qui a engendré n'a pas encore pourvu à l'éducation de ses enfants! Il n'en demeure pas moins que le nombre des étudiants, en Suisse, est inférieur à ce qu'il conviendrait qu'il fût dans un pays économiquement aussi développé. En

¹ Article 27 *quater* de la Constitution fédérale, adopté en votation populaire en 1963. La loi d'application est actuellement (mai 1964) en préparation.

1952-1953, on dénombrait 15.722 étudiants pour une population de 4,8 millions d'habitants; en 1962-1963, 25.698, pour une population de 5,7 millions d'habitants. La progression peut paraître impressionnante. Encore faudrait-il examiner dans quelle mesure elle est déterminée par la prolongation des études, dans quelle mesure les étudiants immatriculés sont des étudiants effectifs. En outre, pendant la période indiquée, le nombre des étudiants étrangers a passé de 4000 à 8000, en chiffres ronds, si bien qu'en fait le nombre des étudiants nationaux n'a guère progressé que de 6000, passant de 12.000 à 18.000, ce qui représente une augmentation de 50 %. Compte tenu de l'accroissement de la natalité dès 1940 et du bien-être général, le nombre des étudiants semble bien demeurer au-dessous des exigences de la relève et du développement économique, et si sujettes à caution que soient les comparaisons internationales, force est bien de constater que la Suisse n'occupe pas un des premiers rangs. Il s'en faut de beaucoup.

Quelles sont les dépenses de la Confédération et des cantons pour le haut enseignement et la recherche ? On en est réduit à des supputations, qui varient selon la manière dont on les établit et selon ce que cherchent à démontrer ceux qui les établissent. Les uns veulent rassurer l'opinion; les autres l'alarmer!

Il semble que les cantons consacrent moins de 100 millions de francs à leurs universités, et que, compte tenu de l'ensemble des dépenses publiques et privées, la Suisse ne dépense guère qu'un quart de milliard par an pour le haut enseignement et la recherche fondamentale. Cela représente moins de 1 % du revenu national (40 milliards de francs en 1962).

Il est regrettable de devoir se contenter d'ordres de grandeur et d'approximations; mais, quelle que soit la marge d'erreur, il est évident que la Suisse va devoir faire de très grands investissements financiers et humains au cours des prochaines années. « Knowledge is power » répète-t-on à l'envi. La Suisse ne pourra consolider, voire reprendre sa place dans le peloton de tête des nations industrielles et tenir son rang dans la compétition mondiale de la recherche scientifique qu'au prix d'un effort considérable. D'en être maintenant convaincue — avec quelque retard — et de se préparer à mettre en œuvre des réformes de structure dont le principe même l'a longtemps contrariée prouve qu'elle y est résolue. Il y a là un exemple de la manière dont, malgré son traditionalisme instinctif, elle sait s'adapter et tenir compte des réalités.

*

Il est évident que, dans le domaine de la recherche et du développement des universités, la Suisse s'est laissé surprendre. Elle n'est pas le seul pays à se trouver dans cette fâcheuse situation, et ce n'est pas le seul secteur où l'évolution l'ait surprise.

Que d'autres pays soient dans une situation aussi peu enviable n'intéresse guère notre propos: l'humanité n'est-elle pas partout dépassée par les effets

de techniques nouvelles qu'elle a mises au point sans mesurer les bouleversements qui en résulteraient ?

Il est en revanche instructif, du point de vue de la science politique, de s'interroger sur les raisons pour lesquelles la Suisse éprouve une difficulté initiale à s'adapter aux changements que provoque le progrès technique, et d'examiner comment elle s'efforce de compenser cette difficulté.

Prenons, à titre comparatif, un exemple: celui des routes. Elles ont toujours relevé de la souveraineté exclusive et jalouse des cantons. Il est naturel que chacun d'entre eux ait considéré le développement de son réseau sous l'angle de ses propres besoins. Les Etats nationaux, en Europe, n'ont pas agi autrement, et la Suisse est en ce domaine comme une Europe en miniature.

C'est ainsi qu'on a pu dire de la Suisse qu'elle avait les meilleures routes secondaires d'Europe, mais qu'elle n'avait pas de routes principales. En fait, les réseaux cantonaux se sont développés de manière quasiment autonome — encore que certains grands axes de circulation nationaux aient parfois imposé partiellement leurs exigences — jusqu'au jour où l'on s'est rendu à l'évidence: pour maintenir sa place et son importance dans les grands itinéraires européens, la Suisse devait modifier radicalement la méthode qu'elle avait jusqu'alors appliquée à la solution de ses problèmes routiers. Cela exigeait un transfert de compétences des cantons à la Confédération. Il a bien fallu s'y résoudre; mais, tenant compte des constantes du caractère national, on a limité ce transfert autant qu'on l'a pu; si on a établi un plan national des autoroutes, on a préservé l'autonomie des cantons, dont chacun reste chargé de l'exécution sur son territoire; les normes de construction sont fédérales, mais le canton adjuge les travaux à qui bon lui semble; il en surveille l'exécution, et, une fois la route achevée, il en assure la police. Ainsi l'objectif est atteint: adapter le réseau routier suisse aux besoins nationaux et l'insérer dans le réseau européen; mais, en même temps, laisser aux cantons le maximum de liberté, d'autonomie, et, ceci étant corollaire de cela, de responsabilité!

Dans le domaine de la recherche et des universités, l'évolution est parallèle. Les cantons n'ont pas défailli, et il n'a jamais été question de les frustrer: ils ont créé des universités; pendant des siècles, ils les ont entretenues, développées; ils leur ont assuré les moyens de tenir leur rang en Europe et dans le monde; mais l'évolution des techniques de la recherche a créé une situation nouvelle; il a bien fallu en prendre acte et envisager de donner une solution nationale au problème économique et financier que pose l'adaptation des universités aux exigences de ce temps. Cela est en train de se faire, mais dans le respect des susceptibilités, des souverainetés et des responsabilités cantonales.

En évoluant dans un monde qui change, la Suisse reste étonnamment fidèle à ses constantes historiques. Même si, demain, ses universités reçoivent plus de la moitié de leurs ressources de la Confédération, elles continueront à être organisées, dirigées, contrôlées par les cantons, chacun agissant

selon le génie qui lui est propre. Pourquoi cela ? Parce que l'expérience a montré que, dans les conditions helvétiques, le mouvement créateur va de bas en haut, qu'il part de la base, des autonomies locales et de l'initiative privée, et que le rôle de l'état central n'est pas de capter à son profit ces sources vives, mais bien plutôt d'aider à créer les conditions qui leur permettent de répandre leurs bienfaits.

Les objectifs à atteindre, au cours des dix ou vingt prochaines années, c'est de promouvoir, par les subsides fédéraux, la recherche et le haut enseignement dans le cadre de l'Ecole polytechnique fédérale et des universités cantonales. La Suisse a certains atouts. Alors que dans la plupart des pays européens, on compte actuellement une université pour 1,5 à 2,5 millions d'habitants, et qu'on se hâte d'en créer de nouvelles, il y en a, en Suisse, une pour 800.000 habitants, ce qui est plus que suffisant. Ces universités ont leurs traditions, plongent leurs racines dans les terroirs cantonaux; la preuve de leur viabilité, de leur vitalité est faite; dès lors, la voie est tracée: mettre les ressources nationales au service des universités dont sept cantons — huit si l'on compte Saint-Gall — ont doté la Suisse; y favoriser la recherche en y développant des instituts spécialisés et en leur fournissant les moyens financiers nécessaires; répartir les tâches en évitant les doubles emplois; chercher à le faire par la voie d'accords et de mutuels consentements; suivre ainsi la voie qu'indiquent le génie et les traditions d'un pays différent, dans sa structure, des Etats nationaux qui forment l'Europe.

Plus encore que les données mêmes du problème, ce qui est intéressant, du point de vue de la science politique, ce sont les méthodes empiriques que la Suisse, fidèle à elle-même, applique à le résoudre. Aussi avons-nous orienté nos réflexions dans cette direction.